

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
29 décembre 2004
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-neuvième session
Point 36 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Cinquante-neuvième année

**Lettres identiques datées du 28 décembre 2004,
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une liste récapitulative des violations et des agressions qu'Israël a commises contre le Liban entre le 4 et le 19 décembre 2004 inclus (voir annexe).

Ces graves violations s'inscrivent dans la série d'agressions provocatrices et ininterrompues commises par Israël contre le territoire libanais – sur terre, sur mer et dans les airs – dont l'ONU a demandé à maintes reprises qu'Israël y mette fin, car elles vont à l'encontre des règles du droit international et des résolutions de la communauté internationale.

Compte tenu de ces violations et de l'aggravation des menaces israéliennes contre l'État, le territoire et le peuple libanais, le Liban demande au Conseil de sécurité d'intervenir auprès d'Israël pour qu'il cesse de se livrer à de tels agissements qui compromettent la paix et la sécurité internationales, et dont le Liban estime que les éventuelles conséquences lui seraient entièrement imputables.

J'appelle donc votre attention sur la gravité des conséquences qui pourraient découler des actes en question et vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 36 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Sami **Kronfol**



**Annexe aux lettres identiques datées du 28 décembre 2004,
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

4 décembre 2004

À 18 h 5, une fusée éclairante a été tirée en direction de la haute mer à partir d'une vedette israélienne qui se trouvait dans les eaux territoriales libanaises, au large de Ras al-Naqoura.

5 décembre 2004

À 11 h 19, les forces d'occupation israéliennes postées à Rouwayssat al-Alam, ont tiré plusieurs salves d'armes automatiques de moyen calibre autour de leur position.

Entre 14 h 35 et 19 heures, une fusée éclairante et plusieurs salves d'armes automatiques de moyen calibre ont été tirées en direction de la haute mer à partir d'une vedette israélienne qui se trouvait dans les eaux territoriales libanaises, au large de Ras al-Naqoura.

13 décembre 2004

À 17 h 45, deux fusées éclairantes ont été tirées en direction de la haute mer à partir d'une vedette israélienne qui se trouvait dans les eaux territoriales libanaises, au large de Ras al-Naqoura.

14 décembre 2005

À 11 h 4, les forces d'occupation israéliennes postées sur la colline de Ramta, ont tiré plusieurs salves d'armes automatiques de moyen calibre autour de leur position.

À 13 h 10, plusieurs salves d'armes automatiques de moyen calibre ont été tirées en direction de la haute mer à partir d'une vedette israélienne qui se trouvait dans les eaux territoriales libanaises, au large de Ras al-Naqoura.

15 décembre 2004

À 20 h 10, une fusée éclairante a été tirée en direction de la haute mer à partir d'une vedette israélienne qui se trouvait dans les eaux territoriales libanaises, au large de Ras al-Naqoura.

Entre 21 heures et 0 h 50 le 16 décembre 2004, un drone israélien a violé l'espace aérien libanais à moyenne altitude au large de Saïda, mis le cap sur Beyrouth puis décrit des cercles au-dessus de Damour et de Ras-Beyrouth.

16 décembre 2004

Entre 16 h 5 et 19 h 30, un drone israélien a violé l'espace aérien libanais à moyenne altitude au large de Tyr, décrit des cercles au-dessus de Khaldé et de Tyr puis mis le cap sur Naqoura avant de repartir en direction du large.

À 20 h 50, une fusée éclairante a été tirée en direction de la haute mer à partir d'une vedette israélienne qui se trouvait dans les eaux territoriales libanaises, au large de Ras al-Naqoura.

19 décembre 2004

Entre 14 h 24 et 19 h 33, un drone israélien a violé l'espace aérien libanais à moyenne altitude au large de Tyr, mis le cap sur l'est en direction de Saïda puis décrit des cercles au-dessus de Saïda et de Tyr.

Entre 15 h 28 et 18 h 5, un drone israélien a violé l'espace aérien libanais à moyenne altitude au large de Tyr, mis le cap sur l'est en direction de Saïda puis décrit des cercles au-dessus de Saïda.

Entre 15 h 40 et 22 h 40, un drone israélien a violé l'espace aérien libanais à moyenne altitude au large de Zahrani, mis le cap sur l'est en direction de Nabatiyeh puis décrit des cercles au-dessus de Saïda et de Tyr.
